

dōnoit aduis de leur mauuais dessein, & qu'on attendit pour cette année, qu'ils dechargeroient leur cholere contre les Hiroquois leurs ennemis, & qu'à lors la riuere seroit libre. Ne vous en prenés point à nous, disoit il, s'il arriue quelque mal-heur : car nous n'y scaurions donner ordre. Là dessus pour gagner ce Sauvage ie demande la grace du prisonnier ayant au prealable conuenu avec le sieur de Champlain, lequel me repartit qu'il y alloit de sa vie, & que nostre grand Roy luy demanderoit conte de cet homme qu'on auoit tué: ie le prie donc de sursoir l'exécution de sa mort iusques à ce qu'on eut parlé au Roy pour sçauoir sa volété. Et là dessus poursuiuant ma pointe, ie m'adresse aux Sauvages, leur faisant paroistre l'affection que nous auions pour eux. Que nous ne poursuiuions iamais la mort de personne.